



Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage surveillée
- Accès handicapé
- Promenade équestre interdite du 1er juillet au 31 août
- WC Équipements sanitaires
- Divagation des chiens interdite du 1er juillet au 31 août

LÉGENDE

- Point de prélèvement ARS
- Station d'épuration (STEP)
- Zone de mouillage
- Camping
- Poste de refoulement des eaux usées
- Poste avec trop-plein vers le milieu naturel
- Port
- Cours d'eau
- Rejet de STEP
- Rejet pluvial
- Poste de secours
- Zone de baignade surveillée

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

Actions et mesures de gestion

Le suivi de la qualité et son historique

→ Actions curatives

- Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
- Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur

→ Actions préventives

- Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)
- Caractériser la qualité microbiologique du ruisseau des Douits par temps sec et par temps de pluie.

- Poursuivre la mise en conformité :
 - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales
 - des installations d'Assainissement Non Collectif
- Approfondir la connaissance des réseaux d'eaux pluviales
- Caractériser la qualité microbiologique des pluviaux des plages de la Potinière et de Barneville par temps de pluie.

Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
1 Place de la Mairie
50 270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél : 02.33.53.88.29

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr